fût comprise de tous, et il en faisait faire une application familière avant de passer à une autre. Il suivait ainsi le système employé par Roger Ascham, précepteur de la reine Elisabeth, et adopté dans les écoles de l'Allemagne.

Au mois d'octobre 1833, il alla s'établir à Hanwell (Middlesex). Il y ouvrit une école qui est devenue un collége international libre, où il préparait les jeunes gens pour les écoles supérieures. En 1834, le docteur Walmsley, recteur d'Hanwell, accablé par les infirmités de la vieillesse, le choisit pour vicaire, et pendant douze années Emerton remplit ces fonctions au gré de tous ses paroissiens. Il s'attacha tellement à ceux-ci, qu'il ne voulut point les quitter lorsqu'en 1842 on lui offrit le bénéfice viager de New-Brentford. Il laissa l'évêque de Londres libre d'en disposer, dans l'espoir que ce prélat se souviendrait de lui lors de la vacance du bénéfice d'Hanwell. Mais, à la mort du docteur Walmsley, Emerton fut brutalement dépossédé de son vicariat, avec défense de prêcher dans l'église où ses paroissiens, pendant douze années, avaient pris tant de plaisir à aller entendre sa parole. Cependant il avait rempli son devoir avec un talent, une assiduité, une énergie et un zèle qu'on ne pouvait surpasser; l'enfant, l'adulte, le vieillard étaient également l'objet de ses soins, et plus d'une fois il sacrifia ses intérêts pour secourir les pauvres.

Les améliorations à apporter dans l'enseignement ont été l'objet de la constante sollicitude du docteur Emerton. Dès l'année 1836, il proposa la création d'un conseil d'examinateurs pour établir des concours publics entre les élèves du même âge appartenant à différentes écoles. Cette proposition n'eut pas alors le résultat espéré; mais, vingt-deux ans après, lorsque la constitution de l'université de Londres fut renouvelée (1857-1858), les priviléges demandés furent pleinement concédés.

En 1854, quand la réforme de l'université d'Oxford fut mise à l'étude, il écrivit à lord John Russell une lettre dans laquelle il proposait d'adopter pour cette université le plan qui avait été jusqu'alors refusé pour celle de Londres. Il eut la satisfaction de voir sa demande bien accueillie et d'obtenirla création d'un conseil de délégués pour les examens locaux des personnes qui ne sont pas membres de l'université. L'exemple d'Oxford fut aussitôt suivi par l'université de Cambridge, et quelques années après, comme nous l'avons vu, par l'université de Londres. Ce qui paraissait, il y a trente ans, le projet d'un rêveur, est aujourd'hui pleinement réalisé, à l'avantage de tous.

En 1864, le docteur Emerton écrivit une *Lettre au comte de Clarendon* sur les imperfections des écoles publiques et le remède à y apporter. Une des améliorations que le docteur Emerton demandait avec l'autorité que donnent le talent et l'expérience était l'extension des examens locaux des universités d'Oxford et de Cambridge au moyen d'un conseil d'examiteurs choisis par le gouvernement. Il proposait, en outre, la création d'une école modèle, qui, prenant les inspirations des commissaires comme base de ses opérations, prouverait, par une bonne moyenne d'élèves des classes supérieures, que le but désiré serait facilement atteint. C'est cette école modèle que le docteur Emerton a été jaloux d'établir au collége international d'Hanwell, qu'il a dirigé pendant plus de trente ans. Au congrès des sciences sociales tenu à York en septembre 1864, il a rappelé, dans un discours justement apprécié, les opinions de toute sa vie sur les réformes à apporter dans l'enseignement public. En 1866, il proposa un prix de 50 livres (1,250 fr.) pour un *Essai* sur la grande importance d'un système plus parfait d'éducation pour les classes moyennes et les classes supérieures de la société, avec l'exposé des meilleurs moyens de l'établir et de le conserver. Le prix a été décerné au docteur Molesworth, vicaire de Spotland (Rochdale).

Mais le progrès de l'intelligence humaine par l'éducation n'eut pas le privilége d'absorber seul la longue carrière du docteur Emerton; avec la science et les arts, celui-ci voulait voir la paix régner entre les nations. Quand le plan d'ouvrir une exposition universelle à Londres, en 1851, fut arrêté, le docteur Emerton proposa, avec l'autorisation du prince Albert, un prix de 100 guinées (2,500 fr.) pour le meilleur *Essai* sur les avantages moraux et religieux que le monde pourrait en retirer, et il encouragea ainsi un tournoi pacifique entre les peuples. Le prix fut remporté par le docteur Molesworth, et la commission royale de l'Exposition universelle décerna une médaille au docteur Emerton pour les services qu'il avait rendus à cette entreprise internationale. Au mois de juillet 1859, il posa comme nouvelle question à résoudre : *De l'immense importance d'une étroite alliance entre l'Angleterre et la France*, et offrit un prix de 50 guinées (1,250 fr.) pour l'Angleterre, et deux prix, l'un de 1,000 fr. et l'autre de 250 fr., pour la France. Ce projet de concours eut l'approbation de lord Brougham, du comte de Clarendon et du comte de Shaftesbury, qui acceptèrent d'être juges des concurrents anglais. De son côté, Richard Cobden écrivit de Manchester au docteur Emerton, le 13 août 1859, c'est-à-dire trois mois avant le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la France (15 novembre) : « A la question placée en tête de votre prospectus pour un *Essai* à récompenser, sur « les » meilleurs moyens d'assurer une étroite union » entre l'Angleterre et la France, » je répondrai en peu de mots. Détruisez les douanes (*destroy the custom-houses*), qui empêchent l'échange des productions entre les deux pays, et vous rendrez la guerre aussi impossible que cela est maintenant entre l'Angleterre et l'Ecosse. Vous pourrez dire que ce n'est pas un remède pratique; mais je crains qu'il n'y en ait pas d'autre qui soit plus pratique. »

Le jury pour les manuscrits français était composé de MM. Mérimée, Thiers et Mignet. M. Thiers, en remerciant l'auteur de l'avoir désigné pour un des juges du concours, lui écrivait : « J'approuve fort le sujet que vous avez choisi, car, à mes yeux, l'union de la France et de l'Angleterre importe autant aux deux nations qu'au monde entier. » M. Mignet, de son côté, lui adressait les lignes suivantes : « On ne peut qu'applaudir au double prix que vous avez proposé en Angleterre et en France, et qui se recommande par l'importance du sujet et l'opportunité de sa mise en concours. L'intérêt de deux grands pays, la prospérité de la civilisation et la paix du monde tiennent à l'union maintenue de la France et de l'Angleterre, que, avec un généreux esprit et une sollicitude patriotique, vous voudriez voir resserrer encore et trouver le moyen de rendre perpétuelle. »

Le prix fut décerné, en Angleterre, au docteur Molesworth. Quant aux deux prix accordés à la France, ils ne furent pas donnés, aucun des manuscrits présentés n'ayant paru en être digne. Ces deux prix réunis servirent à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un système plus parfait d'éducation en Angleterre.

Pour arriver à une entente cordiale entre la France et l'Angleterre, le docteur Emerton crut qu'il était nécessaire, avant tout, que les Anglais et les Français apprissent réciproquement la langue les uns des autres. A cet effet, il fonda en Angleterre, en mémoire de Cobden, des classes où il enseignait gratuitement le français aux adultes. Après avoir fait une heureuse expérience de son système en Angleterre, il voulut en faire l'application en France. Arrivé à Paris au mois de janvier 1869, il obtint du ministère de l'instruction publique l'autorisation de faire des cours; il professait dans la salle des conférences du boulevard des Capucines, lorsque la mort vint l'atteindre à l'âge de soixante-quatorze ans.

Le docteur Emerton n'a jamais voulu être que maître d'école, et, malgré ses diplômes de maître ès arts et de docteur en théologie, il ne dédaignait pas de prendre le titre modeste d'instituteur. D'ailleurs, selon lui, « ce n'est pas le plus savant, mais celui qui a le plus d'expérience, qui est le meilleur professeur; un homme, enfin, n'est pas le plus capable de donner l'instruction parce qu'il est décoré du titre de professeur et que le lieu dans lequel il enseigne est appelé une université, et, ce qui nous importe, ce ne sont pas les moyens, mais les résultats : nous n'avons pas à examiner *où*, *comment*, ou *par qui* un enfant a été enseigné, mais *ce qu'il sait.* »

Le docteur Emerton a donné dans les journaux un grand nombre d'articles sur l'éducation, ainsi que des brochures sur le même sujet et quelques ouvrages classiques à l'usage de ses élèves. Ajoutons qu'il a publié à ses frais les mémoires qui ont obtenu les prix qu'il a proposés en diverses circonstances.

ÉMERVEILLABLE adj. (é-mèr-vè-lla-ble; *ll* mll. — rad. *émerveiller*). Etonnant, admirable : *Un ciel* ÉMERVEILLABLE, *tout resplendissant de constellations, couronnait ma tête.* (Chateaub.)

Thétis ne suivrait-elle pas
Ta bonne grâce et tes appas
Comme un objet *émerveillable ?*
MALHERBE.

‖ Vieux mot dont la désinence ne convient pas au sens et qu'il ne faut pas tenter de ressusciter. *Emerveillable* signifierait proprement *capable d'être émerveillé*, et ne pourrait être accepté qu'avec ce sens.

ÉMERVEILLÉ, ÉE (é-mèr-vè-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Emerveiller. Qui éprouve un grand étonnement : *Je suis enfoncé dans l'histoire du temps présent; je suis* ÉMERVEILLÉ *de nos sottises.* (Volt.) *Quand une nation se dégrossit, elle est d'abord* ÉMERVEILLÉE *de voir l'Aurore ouvrir de ses doigts de rose les portes de l'Orient, et semer de topazes et de rubis le chemin de la lumière.* (Volt.) *Sous Louis XIV, des Iroquois, étant venus à Paris, ne furent* ÉMERVEILLÉS *que des boutiques de rôtisseurs.* (Mme Necker.)

Soudain la terre entend des voix nouvelles,
Maint peuple errant s'arrête *émerveillé.*
BÉRANGER.

— **Syn. Emerveillé, abasourdi, ébahi**, etc. V. ABASOURDI.

ÉMERVEILLEMENT s. m. (é-mèr-vè-lle-man; *ll* mll. — rad. *émerveiller*). Grand étonnement, grande admiration : *L'*ÉMERVEILLEMENT, *et un* ÉMERVEILLEMENT *sans bornes comme sans intermittence, est le seul sentiment rationnel que puisse éprouver l'habitant d'une planète aussi singulière que la nôtre.* (Rev. indépendante.)

ÉMERVEILLER v. a. ou tr. (é-mèr-vè-llé; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *merveille*). Fam. Causer un grand étonnement, une grande admiration à : *Le savoir de cet homme nous a tous* ÉMERVEILLÉS.

—Absol. : *Le jour, cette vallée* ÉMERVEILLE ; *la nuit, elle fascine.* (V. Hugo.)

S'émerveiller v. pr. Etre émerveillé, saisi d'étonnement ou d'admiration : *Partout où la puissance de l'âme humaine se manifeste tout entière, il y a lieu de* S'ÉMERVEILLER. (De Custine.) *Le peuple est comme l'enfant : il* S'ÉMERVEILLE *de ce qu'il ne comprend pas.* (V. Hugo.)

Un père qui raisonne est meilleur conseiller
Qu'un cœur de dix-neuf ans prompt à *s'émerveiller.*
PONSARD.

— **Antonymes.** Désenchanter, désillusionner, dessiller les yeux.

ÉMERY (Michel **Porticelli**, sieur D'), homme d'Etat et financier français, né à Lyon d'une famille d'origine italienne, mort en 1650. Il hérita de son père d'une charge de trésorier du roi, vint s'établir à Paris et entra au ministère. Emery avait tout ce qu'il faut pour réussir : souplesse avec les grands, morgue avec les inférieurs et défaut complet d'entrailles; aussi réussit-il. Richelieu l'estima et le fit avancer; Mazarin le combla d'honneurs et de biens. Devenu surintendant des finances (1643), il se montra fécond à créer de nouvelles taxes et de nouveaux moyens pour en opérer la rentrée. Malheureusement pour lui, il s'oublia un jour jusqu'à ordonner une retenue sur les gages des officiers du parlement (1848), et Mazarin dut le sacrifier aux murmures qu'excita cette mesure impolitique. Emery a écrit : *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat, depuis 1608 à 1630* (Bourg, 1632, in-4°).

ÉMERY (Jacques-André), théologien français, directeur général de la congrégation de Saint-Sulpice, né à Gex (Ain) en 1732, mort à Paris en 1811. Il étudia chez les jésuites de Mâcon, puis chez les sulpiciens de Paris, après avoir reçu les ordres (1756); devint successivement professeur de théologie à Orléans (1759), de philosophie à Lyon, docteur en théologie (1764), grand vicaire du diocèse d'Angers (1776), supérieur du séminaire de cette ville; fut nommé, en 1782, directeur général de la congrégation de Saint-Sulpice, et pourvu, deux ans plus tard, de l'abbaye de Boisgroland. Un évêché ayant été érigé à Baltimore (Etats-Unis) en 1789, il y envoya plusieurs de ses prêtres pour y établir un séminaire. Malgré la modération dont il fit preuve au milieu des querelles du clergé, au commencement de la Révolution, il fut emprisonné pendant la Terreur. Il resta dix-huit mois sous les verrous, calmant ceux de ses compagnons qu'aigrissait la captivité. Aussi fut-il épargné par Fouquier-Tinville, qui disait : « Ce petit prêtre empêche les autres de crier. » Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il administra, jusqu'en 1797, le diocèse de Paris en l'absence de M. de Juigné, dont il avait été grand vicaire. En 1802, il refusa l'évêché d'Arras, et subit une détention momentanée pour avoir refusé d'adhérer au concordat; mais ensuite il se rallia au premier Consul, et en obtint le rétablissement du séminaire de Saint-Sulpice. Conseiller de l'Université, il fit partie de plusieurs commissions ecclésiastiques. Sur la fin de sa vie, en 1809, des velléités d'opposition lui valurent la disgrâce de l'empereur. Le mérite de l'abbé Emery, au point de vue des convictions et de la conduite publique, a été contesté parmi les petites Eglises qui divisent l'Eglise gallicane; les uns l'ont accusé d'avoir adulé le pouvoir, les autres de l'avoir irrité en le bravant; son éloge comme prêtre résulte peut-être de ces deux blâmes si opposés. Outre des ouvrages originaux, on a de lui plusieurs compilations bien faites, destinées à appuyer les principes de la religion par les écrits des philosophes spiritualistes. Nous citerons : *Esprit de Leibnitz* (Lyon, 1772, 2 vol. in-12), précédé d'une préface dans laquelle l'abbé Emery se déclare « partisan sincère de l'Eglise gallicane; » *Esprit de sainte Thérèse, recueilli de ses œuvres* (Lyon, 1775, in-8°); *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté* (Paris, 1791, in-8°); *Politique du bon vieux temps* (Paris, 1797, in-8°); le *Christianisme de François Bacon, chancelier d'Angleterre* (Paris, 1792, 2 vol. in-12); *Moyens de ramener l'unité catholique dans l'Eglise* (Paris, 1802); *Défense de la religion contre les objections des esprits forts*, suivie de *Pensées sur la religion*, trad. de L. Euler (Paris, 1805, in-8°); *Pensées de Descartes* (Paris, 1811, in-8°); une édition de *Nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*, avec une préface (Paris, 1807) où Emery déclare « que la puissance des papes est souveraine et qu'elle s'élève au-dessus de tout, » proposition essentiellement ultramontaine.

ÉMERY (Jean-Antoine-Xavier), jurisconsulte français, né à Beaucaire en 1756, mort à Nîmes en 1794. Conseiller à la cour des aides de Montpellier lorsque éclata la Révolution, il fut incarcéré à Nîmes sous l'accusation de royalisme, pendant la Terreur, et il mourut en prison. On lui doit un *Traité des successions, obligations*, etc. (Avignon, 1787, in-4°), qui atteste beaucoup de savoir, et un *Traité des testaments* resté inédit.

ÉMERY (Edouard-Félix-Etienne), médecin français, né à Lemps (Isère) en 1788, mort à Paris en 1856. Attaché en 1808 au service médical de l'armée, il fit les campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Russie. Il donna sa démission à la Restauration, exerça sa profession à Paris et collabora à divers journaux de médecine. En 1830, Emery devint professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts, fut créé membre de l'Académie de médecine en 1835, chef du service médical des filles publiques, etc., etc. Il a écrit un assez grand nombres de mémoires et des observations qu'il a recueillies dans l'exercice de son art. Il a aussi publié un traité : *De la teigne* (Paris, 1841, in-8°).

ÉMERY, nom d'un homme politique et d'un ingénieur français. V. EMMERY.

ÉMÈSE s. m. (é-mè-ze — du gr. *emesis*, vomissement). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises, tribu des réduviens, qui ressemblent à certaines mantes, marchent lentement et par saccades, se traînant sur leurs longues pattes comme sur des échasses, et qui habitent les contrées méridionales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

ÉMÈSE ou **ÉMATH**, en latin *Emesa*, ville de l'ancienne Cœlésyrie, au N.-E. de Sidon, à l'O. de Palmyre, sur l'Oronte. Elle était célèbre par un temple splendide du Soleil, dont les grands prêtres formaient une aristocratie puissante; c'est de là que tirèrent leur origine les empereurs romains de la famille syrienne. Héliogabale et Alexandre Sévère se glorifiaient de cette origine. C'est à Emèse que périt Odeinathus, l'époux de Zénobie, et que cette reine célèbre fut vaincue quelques années après. Cette ville donna le jour au philosophe Longin et à l'évêque martyr Sylvanus. Occupée en 636 par les Sarrasins, elle prit son nom moderne de Homs; mais elle dut, en 1099, se soumettre aux croisés. Un tremblement de terre, au XIIe siècle, en renversa les monuments, dont les ruines jonchent encore le sol. V. HOMS.

ÉMÉSIDE adj. (é-mé-zi-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre émèse.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre émèse.

ÉMÉSIEN, IENNE s. (é-mé-zi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant d'Emèse; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* ÉMÉSIENS. *Elagabal est un dieu* ÉMÉSIEN.

ÉMÉSIS s. m. (é-mé-ziss — mot gr. qui signif. vomissement). Entom. Genre de papillons formé aux dépens dès érycines, et dont l'espèce type vit à la Guyane.

ÉMÉSODÈME s. f. (é-mé-zo-dè-me — de *émèse*, et du gr. *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères de la famille des géocorises, tribu des réduviens.

— **Encycl.** Ce genre d'insectes hémiptères hétéroptères, assez voisin des punaises, ne comprend qu'une seule espèce, l'*émésodème domestique*, classée autrefois dans le genre *ploïère*. Cet insecte, d'un brun jaunâtre, se trouve communément dans les maisons, en Espagne et en Italie. D'après Scopoli, il pond une douzaine d'œufs oblongs, un peu velus, qu'il fixe avec du gluten. La larve qui en sort au bout de six jours ressemble à l'insecte femelle, sauf qu'elle est privée d'abdomen. Elle se montre en été et en automne; c'est la nuit seulement qu'elle sort pour chercher sa nourriture, consistant en jeunes tipules et en moucherons, qu'elle suce après les avoir saisis avec ses pinces. Elle attaque même sa propre espèce.

ÉMETH, la seconde divinité de la cosmogonie égyptienne. Elle vient immédiatement après Noétarque. « Les philosophes éclectiques ou néo-platoniciens la définissent l'Intelligence divine qui se connaît elle-même, de laquelle émanent toutes les intelligences et qui les ramène toutes dans son sein comme dans un abîme. » (Noël.)

ÉMÉTICITÉ s. f. (é-mé-ti-si-té — rad. *émétique*). Médec. Propriété d'un remède qui provoque des vomissements : *L'antimoine constitue l'*ÉMÉTICITÉ *de la préparation dans laquelle il entre.* (Complém. Acad.)

ÉMÉTINE s. f. (é-mé-ti-ne — rad. *émétique*). Chim. Alcali végétal extrait de l'ipécacuana.

— **Encycl.** La racine d'ipécacuana doit ses propriétés émétiques à une substance particulière, qui existe aussi dans plusieurs autres plantes, dans la racine de caïnça, par exemple; cette substance a été découverte en 1817 par Pelletier et Magendie, qui l'ont nommée *émétine*. Elle est pulvérulente, jaunâtre, altérable à l'air, douée de propriétés alcalines. Deux ou trois milligrammes déterminent des vomissements violents, un décigramme suffit pour tuer un chien. Elle donne, avec les acides, des sels incristallisables.

On emploie comme médicament, sous le nom d'*émétine brune*, de l'*émétine* très-impure, qu'on prépare sous forme d'extrait, en traitant par l'eau un extrait alcoolique de racine d'ipécacuana, saturant l'acide libre par de la magnésie carbonatée, filtrant et évaporant. On supprime souvent la saturation.

ÉMÉTIQUE s. m. (é-mé-ti-ke — du gr. *emetikon*, sous-entendu *pharmakon*, remède qui fait vomir; de *emein*, vomir, pour *femein*, avec digamma, latin *vomo*; de la racine sanscrite *vam*, rejeter). Pharm. Purgatif composé de tartrate de potasse et d'antimoine : *L'*ÉMÉTIQUE, *qui avait guéri Louis XIV dangereusement malade à Calais, causa la mort du cardinal Mazarin; d'où l'on dit que ce remède avait sauvé deux fois la France.* ‖ Vomitif quelconque : *L'ipécacuana, le sulfate de zinc, sont des* ÉMÉTIQUES. (Acad.) *La racine de sang appartient à une espèce de plantain; elle distille une liqueur rouge, violent* ÉMÉTIQUE. (Chateaub.)

—Adjectiv. Pharm. Qui contient de l'émétique : *Poudre* ÉMÉTIQUE. *Tartre* ÉMÉTIQUE. ‖ Qui est propre à faire vomir : *Les substances* ÉMÉTIQUES *sont généralement des poisons.* ‖ *Vin émétique*, Vin dans lequel on a fait infuser du verre d'antimoine : *Un empirique d'Abbeville guérit le roi avec du* VIN ÉMÉTIQUE. (Volt.)

— Chim. Se dit des sels dont l'émétine fait la base : *Sel* ÉMÉTIQUE.

— **Encycl.** L'*émétique* est incolore et inodore, d'une saveur âcre et désagréable; il cristallise en tétraèdres ou en octaèdres transparents qui s'effleurissent lentement à l'air. Il est soluble dans 14 parties d'eau froide et 1,88 d'eau bouillante. L'eau commune qui contient des carbonates de chaux et de magnésie en précipite de l'oxyde d'antimoine lentement à froid et rapidement à chaud. Les plantes astringentes, et entre autres le quinquina, précipitent complétement l'oxyde d'antimoine et neutralisent ainsi l'action de l'*émétique*. On le prépare en prenant :

Oxyde d'antimoine supposé sec.	10
Crème de tartre.	12
Eau bouillante.	100

On fait, avec une certaine quantité d'eau bouillante et les deux substances, une pâte liquide que l'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures; on ajoute de l'eau et l'on fait bouillir pendant une heure dans une bassine d'argent; on filtre, on concentre la liqueur jusqu'à 25° et l'on fait cristalliser. L'évaporation des eaux mères donne de nouveaux cristaux. M. Soubeiran prépare l'oxyde d'antimoine en décomposant à chaud le chlorure d'antimoine par le bicarbonate de soude.

L'*émétique* est employé en potion, en tisane, ou à l'extérieur sous forme de pommade et d'emplâtre; comme vomitif, ce sel est administré à la dose de 5 à 10 centigr.; on l'emploie comme purgatif à la dose de 5 centigr. dissous dans 1 lit. d'eau.

— **Art vétér.** Chez le cheval et chez les ruminants, l'*émétique* agit comme purgatif, comme diurétique et comme stimulant. On le donne utilement au cheval dans les indigestions simples ou compliquées de symptômes vertigineux; dans les hydropisies récentes et surtout dans les hydropisies anciennes; dans les maladies dites de poitrine, consistant en une congestion du poumon, ainsi que dans le début de la pneumonie avec râle crépitant, et dans les phlegmasies catarrhales des voies respiratoires. Chez le bœuf et chez le mouton, on l'emploie également avec succès dans les hydropisies et au début de la pneumonie. Chez le chien et le porc, l'*émétique* détermine le vomissement. On en fait usage dans les empoisonnements, dans la pneumonie, les angines tonsillaires ou couenneuses, dans la diphthérite, le croup, l'angine croupale, l'inappétence, les embarras gastriques, les affections du foie. L'*émétique* doit être donné sous la forme de breuvage, autant que possible, et avec les plus grandes attentions; il vaut même mieux le faire prendre en solution dans une petite quantité de boisson apprêtée pour l'animal. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que ce médicament est administré soit en poudre, soit en électuaire, soit en pilules ou bols. L'animal doit être à jeun. Les doses d'*émétique* qu'on peut donner à l'intérieur varient d'une manière très-sensible des grands aux petits animaux domestiques. Pour les solipèdes, on prescrit en moyenne de 5 à 15 grammes de tartre stibié; pour les grands ruminants, de 8 à 15 grammes, et pour les autres animaux, suivant la taille, de 2 à 5 centigrammes. Chaque fois que les doses d'*émétique* seront élevées, il y aura prudence à les fractionner et à les administrer en lavage à quatre ou cinq reprises différentes. A l'extérieur, l'*émétique* a des usages nombreux en médecine vétérinaire : en dissolution dans l'eau et employé en lotion, il peut servir à combattre les affections galeuses et dartreuses. On en compose aussi une pommade qui jouit des mêmes avantages.

L'*émétique* peut être altéré par beaucoup de substances qu'il est très-important de connaître en médecine vétérinaire. Tous les acides minéraux, les alcalis, les sulfates de soude et de chaux le décomposent. C'est pourquoi il ne faut point l'administrer en dissolution dans l'eau de puits, chargée de sulfate de chaux, mais bien dans l'eau distillée, ou, à défaut de celle-ci, dans de l'eau de rivière. Les substances astringentes végétales amères qui renferment du tannin ou de l'acide gallique, comme le quinquina, l'écorce de chêne, la noix de galle, etc., donnent, avec l'*émétique*, un composé insoluble : d'où l'indication de ne point mettre l'*émétique* en contact avec ces substances et de laisser les animaux à la diète lorsqu'on leur administre ce sel, parce qu'il peut être plus ou moins altéré par les matières alimentaires végétales, renfermant du tannin, contenues dans l'estomac ou dans les intestins. Il résulte toutefois des recherches de M. Clément (d'Alfort) : 1° que l'*émétique* peut être administré dans toute espèce de liquide, eau séléniteuse, eau carbonatée mucilagineuse aromatique, tannée et vineuse, sans qu'il éprouve de décomposition bien sensible, pourvu toutefois que les portions stibiées ne soient pas préparées trop longtemps à l'avance; 2° que les préparations qui tiennent en dissolution des principes mucilagineux, ceux-ci fussent-ils même associés à d'autres principes de nature astringente, comme le tannin, ne décomposent que difficilement l'*émétique*, et peuvent être employées sans inconvénient à titre de véhicule, en observant toutefois la prescription formulée ci-dessus; 3° que le précipité, quand il se forme dans les circonstances ci-dessus indiquées, est de l'oxyde d'antimoine ou un tannate insoluble de la même base, et très-probablement sans action sur l'économie animale; 4° que les liquides du cœcum possèdent une action décomposante très-marquée de l'*émétique*; 5° que, pour éviter cet inconvénient, il y a indication de dissoudre l'*émétique* dans la plus petite proportion d'un liquide quelconque, afin qu'il soit absorbé presque entièrement dans l'intestin grêle avant d'arriver au cœcum.

Formules pharmaceutiques stibiées pour les animaux. Le bol émétisé de White est composé avec 4 grammes d'aloès, 8 grammes d'*émétique* et 8 grammes de savon, et quantité suffisante de miel et de farine. On en fait huit bols que l'on donne au cheval comme diurétique altérant. Le bol émétisé de Strauss est composé avec 30 grammes de sel gemme, 8 grammes d'*émétique*, eau et farine en quantité suffisante pour faire quatre bols semblables, que l'on donne par jour au cheval. Le bol de White contre le catarrhe, composé avec 5 grammes d'*émétique* et 15 grammes d'anis en poudre, se donne au cheval le matin dans les affections catarrhales. Le bol de Delalière-Blaine est un mélange de 16 grammes de nitre, 8 grammes d'*émétique*, 4 grammes d'opium et du miel en quantité suffisante. Enfin le bol opiacé de White, composé de 5 grammes de chacune des substances suivantes : *émétique*, opium en poudre, cannelle en poudre, camphre en poudre et miel en quantité suffisante pour faire un bol, se donne le matin au cheval atteint de catarrhe chronique. — La boisson vomitive se fait avec 2 grammes d'*émétique*, 8 grammes d'ipécacuana en infusion dans 1 litre de décoction d'écorce de sureau. On en met un verre dans les boissons du porc et du chien. Le breuvage émétisé pour le bœuf menacé d'hydropisie, que l'on donne en quatre fois, consiste en 20 grammes d'*émétique* dissous dans 2 litres d'eau. Le breuvage émétisé de Delafond, pour les bœufs affectés de péripneumonie, est une dissolution de 2 à 6 grammes d'*émétique*, selon l'âge des animaux, dans un demi-litre d'eau, que l'on verse dans la bouche en dix ou douze fois. Le breuvage émétisé pour le bœuf, de Clater, se fait avec 2 grammes d'*émétique*, 10 de nitre, 5 de gentiane pulvérisée, 10 de camomille en poudre, 2 de gingembre et 1 litre de vin chaud. Il est indiqué contre les affections chroniques du poumon sans fièvre et avec grande prostration. Un autre breuvage de Clater comprend : digitale, 1 gramme; *émétique*, 2 grammes; scille en poudre, 4 grammes; opium, 1 gramme; décoction de gruau, 1 litre. On l'emploie contre les affections catarrhales chroniques du bœuf. Le breuvage émétisé pour le cheval est une dissolution de 10 grammes d'*émétique* dans 2 litres d'eau de rivière, que l'on donne en quatre fois au cheval atteint d'indigestion compliquée de vertige. Le breuvage émétisé pour le chien se fait avec 1 gramme d'*émétique* et un demi-litre d'eau. On le donne contre la toux du chien. Le breuvage émétisé antirhumatismal contient 4 grammes d'*émétique*, 125 grammes de vin de colchique et 1 litre de décoction de feuilles de frêne. Enfin, le breuvage émétisé expectorant contient 8 grammes de scille en poudre, 32 grammes de baies de genièvre, 16 grammes de kermès minéral, 4 grammes d'*émétique* et 1 litre 1/2 d'eau; on l'administre en une seule dose. L'électuaire émétisé de Hayne est fait avec 4 grammes d'*émétique*, 30 grammes de poudre de baies de genièvre, et quantité suffisante d'eau et de farine; on le donne deux fois par jour contre la pleurésie du cheval. Un autre, du même, est un mélange de 5 grammes de camphre et de 5 grammes d'*émétique*, de 30 grammes de baies de genièvre, et de farine et d'eau en quantité suffisante. On donne trois électuaires semblables par jour contre la pleurésie, la pneumonie et le rhumatisme du cheval. Enfin un troisième est composé avec 4 grammes d'*émétique*, 2 grammes de digitale en poudre ou 8 grammes d'essence de térébenthine, 30 grammes de baies de genièvre, et quantité suffisante d'eau et de farine; on fait prendre deux doses semblables par jour pour l'hydropisie du cheval. L'électuaire émétisé salin de Eckel contient 4 grammes d'*émétique*, 50 grammes de sulfate de potasse, 30 grammes de poudre de gentiane et une quantité suffisante d'eau et de farine; on emploie cet électuaire contre les coliques du cheval. Parmi les poudres, nous ferons connaître les plus importantes : 1° la poudre émétisée pour les chiens, de Blaine; elle se fait avec 1 gramme d'*émétique*, 10 grammes de nitre, 2 grammes de digitale; on divise le tout en 80 paquets et l'on en donne un chaque matin au chien affecté d'asthme ou de maladie chronique de poitrine; 2° la poudre émétisée tempérante pour les chiens; elle contient 1 gramme de digitale en poudre, 5 grammes de nitre et $0^{gr},15$ d'*émétique*, que l'on administre en 20 doses. On en donne une toutes les deux heures aux chiens atteints de péripneumonie; 3° enfin la poudre d'*émétique* et de vératre, de Eckel, mélange de 2 grammes d'ellébore blanc en poudre avec $0^{gr},60$ d'*émétique*; on fait prendre une moitié de cette quantité par jour, incorporée dans de la pâte de farine, pour le cochon; on administre la seconde moitié une demi-heure après la première, si les vomissements ne surviennent pas.

ÉMÉTISÉ, ÉE (é-mé-ti-zé) part. passé du v. Emétiser. Qui contient de l'émétique : *Potion* ÉMÉTISÉE.

— A qui l'on a donné de l'émétique : *Malade* ÉMÉTISÉ. *J'ai eu les intestins brouillés, des envies de vomir, de la fièvre, de l'insomnie; je devais être* ÉMÉTISÉ *aujourd'hui.* (Diderot.)

ÉMÉTISER v. a. ou tr. (é-mé-ti-zé — du gr. *emeô*, je vomis). Mettre de l'émétique dans : ÉMÉTISER *une tisane.*

— Donner de l'émétique à : ÉMÉTISER *un malade.*

ÉMÉTO-CATHARTIQUE adj. (é-mé-to-ka-tar-ti-ke — du gr. *emetos*, vomissement; *cathartikos*, purgatif). Pharm. Qui est en même temps vomitif et purgatif : *Médicament* ÉMÉTO-CATHARTIQUE.

— s. m. Remède qui provoque à la fois le vomissement et les selles : *L'emploi des* ÉMÉTO-CATHARTHIQUES.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*éméto-cathartiques* des médicaments destinés à agir à la fois comme vomitifs et comme purgatifs. L'un des plus employés est un mélange de $0^{gr},05$ de tartre stibié ou émétique et de 25 à 30 grammes de sulfate de soude ou de sulfate de magnésie : on le fait dissoudre dans un demi-litre d'eau ou mieux de bouillon aux herbes, et on l'administre par verres de dix minutes en dix minutes. On remplace quelquefois l'émétique par de la poudre d'ipécacuana.

ÉMÉTOGRAPHE s. m. (é-mé-to-gra-fe — du gr. *emetos*, vomissement; *graphô*, j'écris). Didact. Auteur d'un traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE s. f. (é-mé-to-gra-fî — rad. *émétographe*). Didact. Science des vomitifs; traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE adj. (é-mé-to-gra-fi-ke — rad. *émétographe*). Didact. Qui a rapport à l'émétographie : *Essais* ÉMÉTOGRAPHIQUES.

ÉMÉTOLOGIE s. f. (é-mé-to-lo-jî — du gr. *emetos*, vomissement; *logos*, discours). Didact. Traité sur les vomitifs ou sur les vomissements.

ÉMÉTOLOGIQUE adj. (é-mé-to-lo-ji-ke — rad. *émétologie*). Didact. Qui a rapport à l'émétologie : *Dissertations* ÉMÉTOLOGIQUES.

ÉMETTRE v. a. ou tr. (é-mè-tre — du latin *emittere*, de *e*, et de *mittere*, envoyer, exactement le même que le composé sanscrit *unmath*, agiter, de *ut*, hors de, et de *math*, mouvoir. V. METTRE). Lancer, produire au dehors : EMETTRE *des rayons lumineux, des rayons caloriques.* EMETTRE *des sons.*

Saturne, destructeur de l'œuvre de ses flancs,
Emettait de son sein d'innombrables enfants.
A. BARBIER.

— Fig. Manifester, formuler : EMETTRE *un vœu, des idées, des opinions.* EMETTRE *un vote. L'erreur qui parle par sentences* ÉMET *des oracles trompeurs; une assertion hardie nous trompe avec autorité.* (J. Joubert.)

— Fin. Mettre en circulation : EMETTRE *des billets de banque.* EMETTRE *des actions, des obligations.*

— Anc. jurispr. Interjeter : EMETTRE *appel comme d'abus.*

ÉMEULAGE s. m. (é-meu-la-je — rad. *émeuler*). Techn. Action d'émeuler la nacre.

ÉMEULÉ, ÉE (é-meu-lé) part. passé du v. Emeuler : *Nacre* ÉMEULÉE.

ÉMEULER v. a. ou tr. (é-meu-lé — du préf. *é*, et de *meule*). Techn. Passer à la meule, en parlant de la nacre : EMEULER *la nacre.*

ÉMEUT ou **ÉMEU** s. m. (é-meu — du lat. *emotus*, mis dehors). Faucon. Excrément d'oiseau de proie : *L'*ÉMEUT *de l'oiseau doit être blanc et clair.* (Complém. de l'Acad.)

ÉMEUTE s. f. (é-meu-te — rad. *ému*, part. du v. Emouvoir). Soulèvement populaire, tumulte séditieux : *Le vent d'une* ÉMEUTE *a toujours fait varier les Parisiens du nord au midi, sous tous les régimes.* (Balz.) *Les* ÉMEUTES *furent assez nombreuses sous la république romaine.* (Ourry.) *La Vendée est une grande* ÉMEUTE *catholique.* (V. Hugo.) *Danton contre Louis XVI, c'est l'insurrection; Hébert contre Danton, c'est l'*ÉMEUTE. (V. Hugo.) *Il y a l'*ÉMEUTE, *il y a l'insurrection; ce sont deux colères : l'une a tort, l'autre a droit.* (V. Hugo.) *Les* ÉMEUTES *raffermissent l'ordre en réunissant tous ses partisans.* (E. de Gir.) *On réprime l'*ÉMEUTE, *on lutte contre l'arbitraire.* (E. de Gir.)

Toujours à mon oreille un bruit d'*émeute* tonne.
BARTHÉLEMY.

Mon volcan, c'est l'*émeute;* elle n'est point calmée
Tant que sa tête garde un réseau de fumée,
Et qu'on entend frémir, sur ce sol encor mou,
Des bruits mystérieux sortis on ne sait d'où.
BARTHÉLEMY.

Et l'*émeute* paraît, l'*émeute* au pied rebelle,
Poussant avec la main le peuple devant elle;
L'*émeute* aux mille fronts, aux cris tumultueux,
A chaque bond grossit ses rangs impétueux.
A. BARBIER.

— Par ext. Tapage, désordre : *Les* ÉMEUTES *du parterre.*

— Par anal. Bruit tumultueux : *C'était autour de nous une* ÉMEUTE *de vagues.* (Chateaub.)

— *Faire émeute*, Faire grand bruit, soulever des discussions bruyantes :

Vos vers tant lus, tant relus,
Ont fait émeute au Parnasse;
Publiez-les donc, de grâce,
Afin qu'on n'en parle plus.
MILLEVOYE.

— Rem. On prononçait autrefois, et l'on a même quelquefois écrit *émute :*

Mars autrefois mit tout l'air en *émute.*
LA FONTAINE.

. . . . . . Grande est l'*émute*,
On court, on s'assemble, on dispute.
LA FONTAINE.

— **Syn. Émeute, insurrection, rébellion, révolte, soulèvement.** L'*émeute* n'est qu'un rassemblement tumultueux par lequel une certaine partie du peuple témoigne son mécontentement passager; elle se forme ordinairement d'elle-même, elle n'est pas longuement préméditée on y va sans armes, et souvent elle se dissipe d'elle-même, quoique dans certaines circonstances une simple *émeute* puisse devenir le signal d'une révolution. L'*insurrection* est beaucoup plus grave : c'est l'action de tout un peuple qui s'arme pour renverser un gouvernement dont il ne veut plus supporter le joug. On sait que les plus fougueux orateurs de nos assemblées révolutionnaires avaient posé en principe que l'*insurrection* est le plus saint des devoirs quand les droits du peuple sont méconnus par ceux qui sont chargés de faire ou d'exécuter les lois. La *rébellion* et la *révolte* marquent proprement le refus d'obéir aux lois ou à des ordres reçus; la *rébellion* est un état de guerre ouverte; elle suppose des actes de violence de part et d'autre; la *révolte* consiste surtout dans la résolution subite où l'on entre de résister par la violence. Sous un autre point de vue, la *rébellion* ne tend qu'à refuser l'obéissance, tandis que la *révolte* tend à renverser, à détruire. Mais l'une et l'autre ne supposent pas nécessairement un grand nombre de résistants. La *sédition* suppose des complots, des meneurs; elle est concertée, elle a un mot d'ordre, elle pousse le peuple à prendre les armes pour soutenir un parti organisé depuis longtemps. Le *soulèvement* participe à la fois de l'*insurrection*, de la *rébellion* et de la *révolte*, mais il en marque surtout le commencement ou la formation; on prévoit les *soulèvements* ou on les voit se former, mais on ne les attaque pas, on ne les dissipe pas, car, lorsqu'ils sont tout formés, ils prennent un autre nom.

ÉMEUTÉ, ÉE (é-meu-té) part. passé du v. Emeuter : *Peuple* ÉMEUTÉ.

ÉMEUTER v. a. ou tr. (é-meu-té — rad. *émeute*). Néol. Mettre en émeute : EMEUTER *le peuple.*

ÉMEUTI, IE (é-meu-ti, î) part. passé du v. Emeutir. Sollicité : *Dignité* ÉMEUTIE. ‖ Vieux mot. On a dit aussi ÉMUTI.

ÉMEUTIER, IÈRE adj. (é-meu-tié, iè-re — rad. *émeute*). Qui prend part à une émeute; qui excite à l'émeute. ‖ Qui appartient à l'émeute, qui a pour but l'émeute : *Il est un point de vue plus vrai, plus pur, plus élevé que toutes les déclamations et les conspirations* ÉMEUTIÈRES. (G. Sand.)

— s. m. Celui qui fait partie d'une émeute ou qui excite les autres à l'émeutet : *Une troupe d'*ÉMEUTIERS. *Le peuple excité par les* ÉMEUTIERS. *Polignac est un* ÉMEUTIER. (V. Hugo.)

ÉMEUTIR v. n. ou int. (é-meu-tir — rad. *émeut*). Faucon. Rendre l'émeut, décharger son ventre, en parlant de l'oiseau de chasse.

— A signifié Tousser, cracher.

— v. a. ou tr. Solliciter, briguer une dignité dans l'ordre de Malte : *Quand un chevalier a possédé dignement une commanderie pendant cinq ans, il peut en* ÉMEUTIR *une plus considérable qui vient à vaquer.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On a dit aussi ÉMUTIR.

S'émeutir v. pr. Etre émeuti : *Le titre de bailli de Brandebourg* S'ÉMEUTIT *dans la langue d'Allemagne.* (Complém. de l'Acad.)

ÉMEUTITION s. f. (é-meu-ti-si-on — rad. *émeutir*). Action de solliciter une dignité dans l'ordre de Malte. ‖ On a dit aussi ÉMUTITION.

ÉMEX s. m. (é-mèkss — altér. du lat. *rumex*, patience, oseille). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant une seule espèce, qui croît en Europe et en Amérique.

EMFRAS, ville de l'Afrique orientale, dans l'Abyssinie, à 48 kilom. S. de Gondar, à l'E. du lac Dembea. Exportation de girofle et de civette

EMGALO s. m. (èmm-ga-lo). Mamm. Espèce de pachyderme mal connu, mais que l'on dit assez analogue au sanglier : *L'*EMGALO *ne serait-il pas le babi-roussa?* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ce pachyderme, rangé autrefois parmi les sangliers, appartient aujourd'hui au genre *phascochère.* Il a la taille et l'aspect général du sanglier; la tête très-élargie, aplatie et terminée carrément en boutoir; des défenses arrondies, très-fortes, dirigées de côté et en haut; une énorme verrue cartilagineuse au-dessus de chaque œil, sur la joue; une épaisse crinière sur le cou. *L'emgalo* ou *engalo* habite l'Afrique tropicale et australe; Buffon l'appelle le *sanglier du cap Vert.* Il est d'un naturel très-féroce. La râpure de ses dents, prise dans du bouillon, passe pour être alexipharmaque et fébrifuge. Un voyageur, Dapper, raconte même que, lorsque cet animal se sent malade, il lime ses dents contre une pierre, et qu'il lèche aussitôt cette râpure pour se guérir.

ÉMIAULE s. f. (é-mi-ô-le — du préf. *é*, et de *miauler*). Ornith. Nom vulgaire de la grande mouette cendrée. ‖ *Petite émiaule*, Petite mouette cendrée.

ÉMIDIAPENTE s. f. (é-mi-di-a-pan-te — du gr. *êmi*, à demi; *dia*, par; *pente*, cinq). Mus. anc. Nom de la quinte diminuée, chez les Grecs.

ÉMIDIE s. m. (é-mi-dî — du lat. *œmidus*, gonflé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins.

ÉMIDITON s. m. (é-mi-di-ton — du gr. *êmi*, à demi; *dis*, deux fois; *tonos*, ton). Mus. anc. Nom de la tierce mineure, chez les Grecs.

ÉMIÉ, ÉE (é-mi-é) part. passé du v. Emier. Réduit en très-petites parties : *Pain* ÉMIÉ.

ÉMIER v. a. ou tr. (é-mi-é — du préf. *é*, et de *mie*). Réduire en petites parties, en froissant entre les doigts : EMIER *du pain, de la cassonade.* EMIER *de l'alun.*

ÉMIETTANT (é-miè-tan) part. prés. du v. Emietter : *L'abolition des substitutions et des majorats, en* ÉMIETTANT *les héritages, force le noble à s'occuper de ses affaires, au lieu de s'occuper des affaires de l'État.* (Balz.)

ÉMIETTÉ, ÉE (é-miè-té — du préf. *é*, et de *miette*). Réduit en miettes : *Pain* ÉMIETTÉ.

— Par ext. Réduit en petits morceaux : *Les entrailles* ÉMIETTÉES *de la montagne avaient produit d'autres montagnes.* (Th. Gaut.)

— Fig. Eparpillé, livré sans ordre et sans retenue :

Aux oiseaux de passage, imprudent, j'ai jeté,
Comme un enfant son pain, mon cœur *émietté.*
ROLLAND et DU BOYS.

ÉMIETTEMENT s. m. (é-miè-te-man — rad. *émietter*). Action d'émietter, de diviser en miettes ou en petites parties : *L'*ÉMIETTEMENT *du pain. L'*ÉMIETTEMENT *de l'alun.*

— Fig. Action d'éparpiller, de diviser à l'excès, de livrer par parties : *La Suisse persévère dans le système d'*ÉMIETTEMENT *qu'elle paraît avoir adopté pour prouver jusqu'où peut s'étendre la divisibilité du pouvoir.* (Journ.)

ÉMIETTER v. a. ou tr. (é-miè-té — du préf. *é*, et de *miette*). Mettre en miettes : *Des paons familiers, qui peuplent les jardins, à qui nous* ÉMIETTIONS *du pain dans leur enfance et qui s'en souviennent, perchent nuit et jour sur le parapet de la balustrade.* (Lamart.)

— Par ext. Réduire en petites parties : *On se sert assez fréquemment de la houe pour* ÉMIETTER *les terres.* (Raspail.)

— Fig. Eparpiller, diviser, livrer sans ordre et sans retenue, ou par petites parties : *Bientôt j'allais quitter ma patrie pour* ÉMIETTER *mes jours en divers climats.* (Chateaub.) *La cause du mal, en France, gît dans le titre des successions du code civil, qui ordonne l'égal partage des biens; là est le pilon dont le jeu perpétuel* ÉMIETTE *le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire, et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France.* (Balz.) *Tous tant que nous sommes, nous* ÉMIETTONS *notre propre existence dans des vases sculptés bien ou mal, et c'est l'art.* (P. Féval.)

Ces chants que ton génie *émiette*
Tombent à la vague inquiète
Qui n'a jamais rien entendu.
V. HUGO.

S'émietter v. pr. Tomber, se réduire en miettes : *Pain qui* S'ÉMIETTE.

— Par anal. Etre réduit en menus débris : *Certaines terres se délitent et* S'ÉMIETTENT *par l'action des gelées.* (Matth. de Dombasle.)

— Fig. Etre éparpillé, produit, distribué par petites parties :

Ne vous effrayez pas, douce mère inquiète,
Dont la bonté partout dans la maison *s'émiette.*
V. HUGO.

ÉMIGRANT (é-mi-gran) part. prés. du v. Emigrer : *La noblesse est allée se cacher au fond de ses terres pour mourir,* ÉMIGRANT *à l'intérieur devant les idées, comme jadis à l'étranger devant les masses populaires.* (Balz.)

ÉMIGRANT, ANTE adj. (é-mi-gran, an-te — rad. *émigrer*). Qui émigre : *Population* ÉMIGRANTE. ‖ Se dit particulièrement des oiseaux qui passent chaque année d'une contrée dans une autre : *Les grues* ÉMIGRANTES *passent dans des régions où, en plein jour, l'œil les distingue à peine.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne qui émigre : *Le grand nombre des* ÉMIGRANTS *annonce la misère d'un pays.* (Acad.)

— Hist. Nom donné primitivement aux personnes qui émigrèrent de France sous la Révolution, et qu'on a depuis appelées ÉMIGRÉS.

— Jeux. *Jeu des émigrants.* Syn. d'ÉMIGRETTE.

— **Antonyme.** Immigrant.

ÉMIGRATION s. f. (é-mi-gra-si-on — lat. *emigratio*; de *emigrare*, émigrer). Action d'émigrer, de quitter son pays ou sa demeure pour aller s'établir dans un autre lieu : *Dans les mouvements de trouble, les* ÉMIGRATIONS *doivent être défendues.* (J.-J. Rouss.) *Les lois les plus tyranniques sur les* ÉMIGRATIONS *n'ont jamais eu d'autre effet que de pousser le peuple à émigrer, contre le vœu de la nature le plus impérieux de tous, qui l'attache à son pays.* (J.-J. Rouss.) *L'invasion de l'empire de Byzance par les Turcs causa l'*ÉMIGRATION *d'une foule de Grecs.* (Depping.) *La première* ÉMIGRATION *de la maison paternelle est le premier chagrin sérieux de la vie.* (Lady Morgan.)

— Par ext. Personnes émigrées, sorties de leur pays : *Il est vraisemblable qu'une* ÉMIGRATION *de Malabar a formé un des éléments de la population de l'Yémen.* (Renan.)

— Par anal. Passage annuel de certains animaux d'une contrée dans une autre : *L'*ÉMIGRATION *des hirondelles, des oies sauvages. Avec des bateaux faits et cousus, pour ainsi dire, comme des outres, les Esquimaux suivent les colonies de harengs dans toutes leurs* ÉMIGRATIONS *du pôle.* (Raynal.)

— Hist. Sortie de France des nobles, des membres du clergé, et d'autres personnes qui voulurent se soustraire aux conséquences de la Révolution; émigrés, personnes sorties de France à cette occasion : *Le premier Consul désirait aussi fermer une des plaies les plus profondes de la Révolution, c'était l'*ÉMIGRATION. (Thiers.) *Si, en 1793, l'*ÉMIGRATION *avait fait sa rentrée en France, il ne resterait plus rien dans ce pays des conquêtes et des bienfaits de la Révolution.* (Thiers.)

— **Antonyme.** Immigration.

— **Encycl.** *L'émigration* est l'acte volontaire ou forcé par lequel un individu, une famille, quelquefois même toute une classe de citoyens, abandonne le sol natal et va s'établir sur un autre sol avec l'intention de s'y fixer.

L'émigration s'est produite à toutes les époques, tantôt comme un fait naturel, fait économique ou plutôt entreprise commerciale susceptible, comme toutes les entreprises, de réussite ou d'échec; tantôt comme un fait exceptionnel, fait politique, conséquence d'un régime inacceptable pour une fraction des habitants du pays et ne s'observant qu'à certaines périodes troublées de la vie des peuples.

Bien que de tout temps *l'émigration* ait joué un rôle considérable dans l'économie des sociétés, il faut reconnaître que jamais elle n'a atteint le degré d'importance où elle est arrivée de nos jours.

En parcourant l'histoire de l'humanité, on est frappé du mouvement qui porte les peuples à quitter la terre qui les a vus naître pour se diriger du nord au sud, de l'est à l'ouest. Ce mouvement, nous le constatons d'abord aux époques de la barbarie, et là il n'a rien qui doive nous étonner. Ignorante des assolements et de tout procédé de culture, une tribu a bientôt épuisé le sol sur lequel elle s'est établie. Elle se transporte alors sur un autre territoire et va camper plus loin. Mais ce n'est là qu'une course vagabonde sans autre cause que la faim, sans autre but que l'inconnu. Comme le dit très-bien M. Lavallée, « on a justement qualifié de *migrations* ces courses désordonnées et ces continuels déplacements des peuples primitifs. L'idée de patrie n'existait pas : or *l'émigration* suppose une patrie que l'on quitte, des souvenirs, des affections, des intérêts qu'on laisse derrière soi. »

L'émigration n'a donc pas été, à vrai dire, connue des premières races. Nous ne la trouvons, avec le caractère vrai qui la constitue, que chez les Grecs et les Romains. « Les différents Etats de l'ancienne Grèce, dit Adam Smith, ne possédaient qu'un fort petit territoire, et quand, dans l'un d'eux, la population s'était accrue au delà de ce que le territoire pouvait aisément nourrir, on envoyait une partie du peuple chercher une nouvelle patrie dans quelque contrée lointaine. » — « A Rome, dit de son côté M. Lavallée, *l'émigration* fut la conséquence des institutions politiques et sociales. Vainement la loi agraire avait-elle partagé le sol entre les citoyens, il arriva bientôt un moment où la propriété territoriale se trouva concentrée aux mains du petit nombre, et, comme la plupart des professions étaient exercées par des esclaves, il ne restait à la majorité de la population libre ni revenu, ni salaire. De là des révoltes fréquentes, suscitées ou envenimées par l'ambition des tribuns. Le sénat et l'aristocratie se tiraient d'embarras en attribuant aux citoyens romains la propriété du territoire conquis en Italie ou ailleurs. »

Ainsi, nous retrouvons dans les *émigrations* pratiquées dans la Grèce antique et à Rome les deux faits distincts et caractéristiques dont nous parlions au début de notre article. Dans la Grèce, l'excès de population sur un sol trop étroit entraîne au dehors le trop-plein de cette population, fait économique; à Rome, *l'émigration* éloigne de la ville les éléments dangereux du corps social, fait politique. Suivant une heureuse expression de M. Lavallée, *l'émigration* agissait à Rome comme « une soupape de sûreté. » Mais il reconnaît que là, comme dans la Grèce, l'expatriation produisait les meilleurs effets, et il ajoute : « En même temps qu'elle contribuait au maintien de l'ordre au sein de la mère patrie, elle créait au loin des colonies ou des établissements fondés sur la propriété et fécondés par le travail. »

Insensible pendant toute la durée du moyen âge, le mouvement d'*émigration* reparaît avec la découverte du nouveau monde. La curiosité d'abord, l'intérêt ensuite, appellent en Amérique de hardis explorateurs, et, à mesure que sont connues les richesses de ce sol vierge, le courant qui attire les Européens grossit chaque jour et en arrive à prendre des développements tels, que la politique et la science économique doivent forcément s'en inquiéter.

« *L'émigration* européenne, dit M. Legoyt, est un des faits les plus considérables de notre temps. Ses progrès rapides dans les quinze dernières années, les ressources considérables en hommes et en argent qu'elle enlève aux pays d'origine pour en enrichir les pays de destination, les sources nouvelles et considérables de trafic qu'elle crée dans les ports d'embarquement, son influence sur le développement de la marine commerciale, les débouchés nouveaux qu'elle ouvre à l'industrie européenne, le remède énergique et efficace qu'elle apporte au paupérisme, les phénomènes économiques qu'elle tend à provoquer dans les pays délaissés, particulièrement au point de vue de la baisse du prix de la terre et du renchérissement des salaires agricoles, l'action considérable qu'elle doit finir par exercer sur les mœurs et les institutions d'Etats où elle s'établit principalement, enfin les relations de plus en plus étroites qu'elle établit entre les divers continents au profit de la paix universelle, toutes ces considérations attirent vivement aujourd'hui l'attention des hommes d'Etat. »

L'Angleterre est aujourd'hui le principal point de départ de *l'émigration* européenne. On a calculé que, de 1825 à 1850, elle a envoyé au delà de l'Atlantique 2,566,000 émigrants. Sur ce nombre 1,483,000 se sont dirigés vers les Etats-Unis, en dépit de tous les efforts tentés par le gouvernement pour attirer dans les colonies anglaises, et notamment en Australie, l'excédant de la population métropolitaine.

En 1850, sur une *émigration* totale de 280,849 habitants, 223,078, soit 80 pour 100, se sont embarqués pour les Etats de l'Union. La condition sociale de l'Irlande, le paupérisme d'une partie de la population de la Grande-Bretagne et l'esprit d'entreprise de la race anglo-saxonne expliquent le rang que l'Angleterre occupe dans l'ensemble de *l'émigration.* La proximité relative de New-York, de Boston, de Philadelphie, les séduisantes perspectives qu'offre un pays où la main-d'œuvre est recherchée, où la propriété s'acquiert facilement, où la liberté individuelle est garantie, enfin la similitude des mœurs et du langage, tels sont les motifs qui engagent les émigrants à se diriger vers les Etats-Unis, de préférence aux autres points du globe.

Le gouvernement anglais, qui aujourd'hui encourage et favorise *l'émigration*, a longtemps pris les mesures les plus énergiques pour l'empêcher, et on trouve dans le recueil de l'ancienne législation des actes de 1719, de 1750 et de 1782 qui prohibaient sévèrement la sortie des ouvriers, ainsi que l'exportation des métiers et des machines. Instruite par l'exemple de la France, que la grande *émigration* déterminée par la révocation de l'édit de Nantes (v. ÉDIT DE NANTES) avait fait déchoir de sa supériorité manufacturière, l'Angleterre ne permettait pas à ses habitants de porter au dehors leur industrie et leurs capitaux.

Mais les idées modernes ne s'accommodaient plus de cette négation arbitraire du droit d'aller et de venir. Toutefois, en restituant à ses sujets la liberté de leurs mouvements et la faculté de s'expatrier sans esprit de retour, le gouvernement anglais ne cédait pas seulement à l'influence du XIXe siècle, il s'inclinait devant un fait irrésistible, il levait une consigne chaque jour violée, et, avec ce sens pratique qui l'a distingué de tout temps, il se mit immédiatement à l'œuvre pour tirer lui-même parti de ce grand mouvement qu'il ne pouvait maîtriser. Il reconnut que *l'émigration* devait, en définitive, être avantageuse à un double point de vue : 1° comme remède au paupérisme de la métropole; 2° comme moyen de peuplement et de colonisation pour les possessions lointaines. Les paroisses, obérées par l'accroissement de la taxe des pauvres, s'associèrent à cette double pensée, et elles établirent un fonds spécial destiné à payer les frais de voyage des indigents. Des compagnies inspirées par un sentiment philanthropique se proposèrent le même but. Enfin de simples particuliers, des landlords, témoins de la misère qui pesait sur les tenanciers, s'imposèrent, à l'exemple des paroisses, des sacrifices d'une importance réelle. *L'émigration* devint ainsi une sorte d'institution nationale, patronnée par le gouvernement, encouragée par les sympathies publiques et par la sollicitude du législateur. Les statistiques publiées en Angleterre constatent le mouvement progressif de *l'émigration* depuis 1825. Pendant cette dernière année, le nombre des habitants partis volontairement des îles Britanniques pour s'établir à l'étranger ne dépassait pas 15,000; aujourd'hui il s'élève à plus de 300,000. La majeure partie se compose d'Irlandais qui viennent s'embarquer à Liverpool, où les communications avec l'Amérique sont régulières et fréquentes. Le transport de ces nombreux passagers est une source abondante de bénéfices; ici encore, c'est le commerce anglais qui perçoit le prix du fret et qui exploite une fois de plus les misères de l'Irlande. Sur les 125,000 émigrants qui se sont dirigés en 1850 vers les Etats-Unis, on comptait 214,000 passagers d'entre-pont. A défaut d'autres preuves, ce chiffre attesterait que *l'émigration* se recrute surtout parmi les classes pauvres. La proportion des sexes s'y trouve mieux observée qu'on ne serait porté à le supposer : 115,000 hommes et 100,000 femmes. L'expatriation s'effectue non point par individus isolés, mais par groupes. Le chef de famille part accompagné de sa femme et de ses enfants. A ce point de vue, *l'émigration* ne doit plus être considérée comme un phénomène purement économique; elle apparaît comme un fait politique et social dont les hommes d'Etat anglais n'ont point méconnu la portée.

Sur le continent européen, c'est l'Allemagne qui envoie aux Etats-Unis le plus grand nombre d'émigrants. La Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, le duché de Nassau, voient partir chaque année des milliers de familles qui s'expatrient au delà des mers, et qui se rencontrent sur l'autre rive de l'Océan avec *l'émigration* britannique. Le prolétariat concourt assurément en Allemagne, comme dans les autres pays, à grossir le chiffre des expatriations; mais il n'en forme pas, comme en Angleterre, l'élément principal. Parfois aussi *l'émigration* germanique contient un élément d'un ordre plus élevé. Des légions entières emportent dans leur exil le drapeau d'une foi politique. Ce n'est plus la misère, ce n'est plus l'insuffisance du patrimoine, ce n'est plus, en un mot, la nécessité matérielle qui donne le branle à *l'émigration :* c'est une idée morale, une croyance sincère, un instinct de liberté qui précipite le départ. A ce point de vue, *l'émigration* de l'Allemagne présente un caractère original et particulier qu'on ne remarque point en Angleterre.

Comme les Anglais, les Allemands se sont aussi vivement inquiétés des conséquences à la fois politiques et économiques de *l'émigration.* Dès 1845, un écrivain évaluait à plusieurs millions le nombre des Allemands établis hors du territoire germanique. On craignait que cette dépopulation continuelle ne devînt une cause sérieuse d'appauvrissement pour le pays; mais les doléances des économistes et les appréhensions des gouvernements sont impuissantes contre l'irrésistible entraînement qui, à certaines époques, s'empare des imaginations populaires. Mieux vaut céder au courant et le diriger que s'épuiser vainement à le combattre. Les hautes classes de la société, longtemps hostiles à *l'émigration*, comprirent enfin que l'intérêt politique leur conseillait de seconder ce mouvement et de prendre sous leur haut patronage ce débouché nouveau que s'ouvrait l'activité nationale.

Des trois ports hanséatiques, Brême est celui qui le premier a exploité les bénéfices que *l'émigration* peut procurer à la marine marchande. Hambourg et Lubeck n'ont point tardé à suivre l'exemple de Brême. L'affluence des émigrants vers les mines de la Californie a donné une nouvelle impulsion à ce commerce des transports maritimes et a produit les résultats les plus avantageux. Anvers, de son côté, attire aussi un certain nombre de passagers. Enfin, nous voyons les Allemands et les Suisses traverser la France pour gagner le Havre, où les navires américains qui ont apporté des balles de coton prennent les émigrants à bas prix comme cargaison de retour. C'est ainsi que, refoulée au milieu des terres, l'Allemagne peut cependant s'échapper encore de l'Europe par les cinq grands ports que nous venons de citer, et par trois mers : la Baltique, la mer du Nord et l'Océan.

La Hollande, la Suède, la Norvége, la Finlande même, envoient à l'Amérique quelques colons. Ce mouvement, qui se développera sans doute, est demeuré jusqu'à ce jour assez restreint, et il se confond avec celui de l'Allemagne.

La France ne contribue que pour une faible part à *l'émigration* européenne. L'établissement des Basques sur les rives de la Plata est un fait exceptionnel et purement local. Quant à ceux de nos compatriotes qui vont chercher fortune au Brésil ou dans les républiques de l'Amérique du Sud, ils appartiennent, en général, à la classe des négociants ou des pacotilleurs; les uns et les autres partent isolément, avec la ferme intention de revenir le plus tôt possible.

Ainsi que nous venons de le dire, le transport des émigrants est devenu pour certains ports marchands un élément de fret considérable. Ce transport est organisé sur une vaste échelle. Des maisons importantes y consacrent spécialement leurs navires et entretiennent des agents qui sont à la recherche des émigrants,

dans les différentes parties de l'Europe, et traitent avec eux pour le passage. Les prix ordinaires sont les suivants : de Liverpool à New-York, 38 fr.; d'Anvers, 80 fr.; du Havre, 90 fr.; de Brême ou de Hambourg, 106 fr. 60. Les vivres sont compris dans le prix du passage de ces deux dernières villes.

Le transport des émigrants a donné lieu à des plaintes trop souvent fondées. Les entrepreneurs d'*émigration* n'exécutent pas toujours les stipulations, ordinairement verbales, faites avec leurs agents. Pour mettre un terme à de si fâcheux abus, les gouvernements des pays d'origine et des pays de destination ont fait intervenir la loi et établi des règlements relatifs aux emménagements, à la quantité et à la qualité des vivres, etc.

Des sociétés philanthropiques se sont établies aux lieux d'embarquement et de débarquement pour protéger les émigrants contre les spoliations dont ils peuvent être victimes, comme aussi pour leur fournir tous les renseignements utiles, éclairer les démarches de ceux qui cherchent du travail et fournir des secours aux nécessiteux.

La possibilité que leur donnent les lois de naturalisation de participer promptement aux droits des citoyens américains; les facilités qu'ils trouvent dans la loi d'aliénation du domaine fédéral pour se procurer de la terre promptement et à bon marché, expliquent la préférence des émigrants d'Europe pour les Etats-Unis. « Le lendemain de son débarquement, dit M. Vanderstraten-Ponthoz, l'émigrant peut recevoir le titre d'une position assurée dans l'industrie agricole du pays, tandis que la loi de naturalisation lui prépare la jouissance des droits de citoyen. »

Aussi le mouvement qui entraîne en Amérique les populations de l'Allemagne et de l'Irlande prend-il chaque jour une extension nouvelle. Le port de New-York, qui avait reçu 76,306 émigrants en 1832, 155,223 en 1863, a constaté, en 1864, 185,208 arrivées. Sur ce nombre total d'étrangers qui venaient demander l'aisance et la liberté à leur nouvelle patrie, 89,706 étaient Irlandais et 57,572 Allemands. On comptait, en outre, 23,871 sujets de la Grande-Bretagne. En ajoutant aux émigrants débarqués à New-York ceux qui sont arrivés dans les autres ports de la république, on trouve un total de 221,535 étrangers qui sont venus grossir, en 1864, la population des Etats-Unis. En 1865, l'accroissement de *l'émigration* a présenté des proportions semblables : 201,275 émigrants sont débarqués à New-York! Au point de vue de l'histoire et de l'ethnologie, ce mouvement incessant des populations vers la république américaine est beaucoup plus important que ne le serait chaque année l'annexion d'un lambeau de l'Europe.

Chose singulière, l'Angleterre, qui, par sa position, est la plus intéressée à combattre cette prépondérance naissante des Etats-Unis, est précisément le pays qui lui fournit le plus d'émigrants. En vain cherche-t-elle à intervenir, par d'intelligents sacrifices, dans ce vaste déplacement d'hommes qui lui enlève tant de bras; en vain le gouvernement, les colonies, les associations particulières se liguent-ils pour diriger *l'émigration* et la subventionner, les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont relativement insignifiants. Et cependant il faut rendre aux Anglais cette justice, qu'ils se sont prudemment conformés à cette loi qui ne pouvait échapper à leur sens pratique : ils ont choisi, dès l'origine, leurs principaux centres d'opérations dans les contrées les plus favorables. Laissant les Antilles aux nègres et l'Inde aux Indiens, ils ont recommandé aux préférences des émigrants le Canada, le Cap de Bonne-Espérance, l'Australie, territoires immenses, fertiles, salubres, que Dieu semble avoir préparés pour l'exploitation européenne. Leurs efforts, un instant couronnés de succès, semblent devoir demeurer désormais impuissants. Depuis une vingtaine d'années, le mouvement qui portait *l'émigration* anglaise au Canada et dans l'Afrique méridionale s'est ralenti. En 1850, sur 223,000 Anglais qui abandonnaient leur patrie, 19,000 seulement se sont dirigés vers le Canada. Mais l'Angleterre puise sa force dans sa persévérance, et il n'est rien qu'elle ne fasse pour arriver à son but. Elle a pris le meilleur moyen pour l'atteindre.

L'émigration vers les colonies anglaises du Cap de Bonne-Espérance et de l'Australie présente un caractère particulier : elle s'effectue en grande partie sous la direction du gouvernement et aux frais du trésor public. De 1847 à 1850, la commission anglaise a expédié sur navires et elle a dépensé 600,000 liv. sterl. (environ 15 millions de fr.).

Mais ce qui doit le plus contribuer au progrès de la colonisation, c'est la politique libérale de la métropole à l'égard de ses sujets d'outre-mer. L'Anglais qui émigre retrouve au delà de l'Océan les institutions politiques de la mère patrie. Il y a là une sérieuse compensation à l'exil. *L'émigration* n'est plus alors qu'un simple changement de résidence, qui n'impose au sentiment national aucun sacrifice et qui s'accomplit comme un acte ordinaire de la vie. L'acquisition du sol est encouragée et rendue facile; quant aux rapports commerciaux, ils sont empreints du plus pur libéralisme.

Tels sont les principes adoptés et suivis par l'Angleterre. Nous sommes persuadé qu'ils porteront leurs fruits et nous voudrions voir la France les appliquer à son tour. Ne pourrait-elle pas, elle aussi, ouvrir à l'activité fébrile qui, depuis un demi-siècle, s'est emparée de nos populations, des voies nouvelles, un horizon plus large? Ne possède-t-elle pas des colonies où une *émigration* dirigée, éclairée, soutenue, développerait rapidement les germes de fécondité et de richesse demeurés jusqu'à ce jour stériles, faute de bras? Que l'on ne nous dise pas que dans cette Algérie conquise depuis trente-sept ans, entièrement soumise aujourd'hui, toute colonisation est impossible et que, pour recruter des colons, il faudrait trouver en France un paupérisme égal à celui qui désole l'Irlande. *L'émigration* ne se compose pas seulement de bandes affamées; elle entraîne sur le même navire des capitaux et des intelligences qui en décuplent la valeur.

Dans de semblables conditions, elle accroît la puissance politique, l'influence morale, la richesse de la métropole; elle promène, victorieuse, le drapeau de la civilisation et du progrès, et laisse partout où elle passe les germes féconds de l'avenir.

Mais, pour arriver à ces résultats, il faut la sécurité qui fait défaut dans notre colonie d'Algérie. Le capital est, de son naturel, timide; nous ne dirons pas qu'il a été payé pour cela, nous dirons mieux qu'il a payé pour cela. Qu'il y ait en Algérie plus de liberté civile, moins de servitudes militaires, moins de bureaux arabes, plus de justices de paix, plus de tribunaux, et on verra le capital affluer sur cette terre fertile, qui ne demande qu'à se féconder encore et à produire.

ÉMIGRÉ, ÉE (é-mi-gré) part. passé du v. Emigrer : *Les princes* ÉMIGRÉS. *Une famille française* ÉMIGRÉE *à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Si le dévouement des patriotes à la Révolution était sublime comme l'espérance, le dévouement de la noblesse* ÉMIGRÉE *était généreux comme le désespoir.* (Mme de Staël.)

— Substantiv. Personne émigrée, et plus spécialement Noble émigré lors de la Révolution de 89 : *Une loi de la République punissait de mort les* ÉMIGRÉS *saisis les armes à la main. Sous la Restauration, les Chambres votèrent un milliard pour indemniser les* ÉMIGRÉS *dont les biens avaient été vendus pendant la Révolution. Quand les* ÉMIGRÉS *ont été rappelés par Bonaparte, il pouvait les contenir, et l'on ne s'est point aperçu de leur influence.* (Mme de Staël.) *L'*ÉMIGRÉ, *dans les conditions de bannissement accepté où il s'est placé, n'est plus un Français, c'est toujours un homme.* (Ste-Beuve.)

— Jeux. *Jeu des émigrés.* Syn. d'ÉMIGRETTE.

— **Encycl.** Hist. Ce nom, si justement odieux en France à l'époque de la Révolution, rappelle une suite de trahisons, de complots et d'entreprises contre la patrie. On a prétendu que l'émigration avait été déterminée par les « excès révolutionnaires. » Il serait bien plus exact de dire que ce sont les crimes de l'émigration qui ont en grande partie provoqué les mesures terribles de la période révolutionnaire. Il faut rappeler aussi que le parti du passé, la faction de la cour, a commencé par déclarer une guerre sans merci à la France nouvelle, par s'opposer obstinément aux réformes les plus légitimes et les plus modérées, qui n'étaient à ses yeux que de criminels attentats, d'odieux *excès;* enfin, par maudire le progrès, la justice, l'ordre nouveau, la régénération du pays.

Les dates auront ici leur éloquence. Le mouvement de l'émigration commença dès 89, et ce sont des membres de la famille royale, les princes du sang, qui en donnèrent l'exemple. On reconnaîtra que ces premières émigrations ne peuvent être attribuées au régime de la Terreur.

Après le 14 juillet, en effet, le comte d'Artois, les Condé, les Conti, les Polignac, les Broglie, les Vaudreuil, les Lambesc et autres s'enfuirent à l'étranger pour aller susciter partout des ennemis à la France et préparer l'invasion. Pendant que d'Artois intrigue de tous les côtés, Condé, installé à Worms, s'entoure d'une nuée de gentilshommes factieux, noyau de sa future armée, prend une attitude de rébellion, répond avec mépris aux invitations de l'Assemblée nationale et organise des complots dans nos provinces de l'Est.

En 91, le roi lui-même voulut émigrer, se jeter entre les bras des étrangers, s'appuyer sur eux pour dompter la France et restaurer l'ancien régime. Il fut, comme on sait, arrêté à Varennes; mais son frère, le comte de Provence, parvint à quitter la France, et de Bruxelles provoqua la fameuse déclaration de Pilnitz. En même temps, une foule de nobles quittaient successivement la France et fournissaient des recrues au prince de Condé. Coblentz regorgeait d'*émigrés*, qui scandalisaient par leur folle jactance et par leurs excès jusqu'aux ennemis les plus acharnés de notre Révolution. Malgré l'acceptation de la Constitution par le roi, la faction n'en continua pas moins ses coupables manœuvres. L'armée des princes s'organisait ouvertement. Elle devait former trois corps d'armée : celui de Condé, pour opérer en Alsace; celui des princes, destiné à entrer par la Lorraine avec les Prussiens, et à marcher sur Paris; enfin celui du prince de Bourbon, pour agir dans les provinces du nord. Plus tard s'organisèrent d'autres régiments d'*émigrés : Rohan, Damas, Salm, Loyal-émigrant*, etc., soudoyés par l'ennemi. Le vicomte de Mirabeau, frère de l'orateur, forma aussi une légion, dont les soldats avaient un uniforme noir *orné* de têtes de mort, et dont les désordres furent tels, que le corps fut chassé de l'armée autrichienne.

Bien avant la guerre, les *émigrés* en masse avaient donc pris l'attitude de traîtres à leur patrie et de factieux. Il y eut sans doute l'émigration de la peur, inoffensive et légitime; mais ce ne fut pas la règle, et il est incontestable que, prise dans sa généralité, l'émigration eut tout d'abord le caractère odieux d'appel à l'étranger, de révolte contre la nation.

Après avoir, à plusieurs reprises, sommé les princes et leurs partisans de rentrer ou de cesser leurs coupables manœuvres, l'Assemblée nationale dut rendre contre eux des décrets de plus en plus rigoureux, à mesure que les événements augmentaient de gravité. La législation relative aux *émigrés* et aux parents d'*émigrés* est volumineuse et compliquée. Toutes les assemblées, jusqu'au Consulat, furent souvent amenées à s'occuper de cette question. Sans entrer ici dans des détails qui n'auraient pas un grand intérêt pour nos lecteurs, nous nous bornerons à rappeler que le fait d'émigration constatée finit par entraîner la confiscation des biens, et la mort en cas de rentrée sans autorisation.

Les *émigrés* combattirent contre la France, de concert avec les armées étrangères, mais toujours d'ailleurs dans une position subalterne. Beaucoup se virent traités en mercenaires, comme c'était justice. D'autres déceptions, des misères plus cruelles, les attendaient encore. Après la campagne de France, leur retour fut lamentable. Eux qui s'étaient si follement flattés de n'avoir besoin que de fouets de poste pour soumettre les Français, et qui avaient fixé d'avance le jour et l'heure de leur entrée à Paris, revinrent humiliés et fous de colère. Le roi de Prusse licencia brutalement, du jour au lendemain, ceux qu'il avait à son service. Successivement, et par suite des victoires de la République, ils se virent expulsés de Bruxelles, de Florence, du Hainaut autrichien, de Turin, de Berlin, de la Suisse, etc. Quand la plupart de leurs légions eurent été dissoutes, un certain nombre d'entre eux demeurèrent à la solde des souverains, enrôlés dans différents corps; mais beaucoup restèrent sans aucune ressource. On eut alors un spectacle étrange : tout un corps de noblesse, et la noblesse la plus brillante de l'Europe, trente mille personnes, mêlées d'ecclésiastiques, tombées à l'état de mendiants ou d'intrigants faméliques; dure expiation des trahisons de ceux qui avaient porté les armes contre leur patrie, et de l'entêtement réactionnaire des autres!

Dans les premiers temps de l'émigration, toute cette cohue brillante avait continué de mener une vie de luxe et de plaisirs; mais, quand les dernières ressources furent taries, il fallut tendre la main aux aumônes de la coalition, qui ne ménagea guère les humiliations à ses nobles clients. Le nom d'*émigré* devint alors, à l'étranger, synonyme de pauvre diable et de parasite. Les chefs, les princes et leurs familiers furent grassement pensionnés. Un petit nombre de privilégiés avaient conservé des ressources, mais la plupart des autres ne recevaient que des secours insuffisants et irréguliers et vivaient dans le plus triste dénûment. Beaumarchais a raconté les misères de ceux qui étaient réfugiés à Hambourg; il en aida le plus qu'il put, mais lui-même était alors fort gêné. Il n'était pas rare de voir d'anciens chevaliers de Saint-Louis, des gens qui avaient monté dans les carrosses du roi, demander l'aumône au coin des rues. On connaît le tableau que Chateaubriand a tracé de sa propre misère et de celle de ses compagnons, à Londres : « La faim, dit-il, me dévorait... Je suçais des morceaux de linge, que je trempais dans l'eau; je mâchais de l'herbe et du papier. Quand je passais devant des boutiques de boulanger, mon supplice était horrible. Par une rude soirée d'hiver, je restai deux heures planté devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées, avalant des yeux tout ce que je voyais : j'aurais mangé non-seulement les comestibles, mais leurs boîtes, paniers et corbeilles. » (*Mémoires d'outre-tombe.*)

La petite armée de Condé même, assez mal payée par l'Autriche, demeura dans la plus triste situation, jusqu'au moment où l'Angleterre la prit à sa solde (novembre 1794).

Les puissances s'inquiétaient médiocrement du sort des *émigrés*, dont l'orgueil et les prétentions avaient toujours choqué et les avaient fait écarter des conseils des coalisés. Leurs chefs mêmes n'étaient jamais consultés. Ils étaient si bien un embarras, qu'en 1793 l'Angleterre songeait à les expédier au Canada, sous le prétexte de leur procurer un établissement. Catherine de Russie, qui d'ailleurs les secourut avec le plus de générosité, voulait en établir six mille au bord de la mer d'Azof, en leur donnant Condé pour souverain.

A Londres, un certain nombre recevaient du gouvernement anglais un schelling par jour comme subside : c'était bien peu; mais combien d'autres n'avaient rien!

Las de vivre d'aumônes ou de mourir de misère, beaucoup eurent la bonne inspiration de chercher des ressources dans le travail. On vit, soit en Angleterre, soit à Bamberg, à Hambourg, en Suisse, etc., des duchesses et des marquises tenir des boutiques de mercerie, de parfumerie, des cafés et d'autres établissements. Le comte de Vieuville se fit commissionnaire au coin d'une rue d'Erlangen; le chevalier de Lanty, domestique; la comtesse de Virieu, ravaudeuse en plein air; la marquise de La Londe, dame de comptoir; Mlle de Saint-Marceau, fille de boutique; Mme de La Martinière, fripière; le marquis de La Roche-Lambert, acteur; le chevalier Doria, tourneur; le chevalier d'Anselme, garçon limonadier; le marquis de Montbazet, allumeur de quinquets; d'autres, charbonniers, chapeliers, professeurs de danse, etc. On a cité aussi un *émigré* qui allait dans les maisons riches assaisonner la salade; il paraît que cette singulière spécialité le faisait vivre. D'autres exerçaient des fonctions plus productives : c'étaient les agents d'intrigues et de complots, comme Puisaye, le prince de Bouillon, Prigent, Macé, Dufour, et tant d'autres, qui recevaient des subsides considérables pour fomenter la guerre civile en France ou pour remplir des missions de police.

Parmi les *émigrés*, il en est qui sollicitèrent leur radiation de la liste fatale; quelques-uns l'obtinrent sous le Directoire, un bien plus grand nombre encore sous le Consulat. Bonaparte, qui venait en réalité de vaincre la France nouvelle, de se substituer à la Révolution, ne demandait qu'à s'appuyer sur la vieille France et à lui faire accepter son pouvoir. Il fit rentrer beaucoup d'*émigrés*, et enfin, par l'amnistie du 26 avril 1802, il leur rouvrit les portes de la France. Beaucoup accoururent à la curée des places, et, l'empire établi, ils mendièrent et obtinrent des dignités dans la nouvelle cour, des emplois, des grades, des pensions, etc. On eut ce scandale de voir comblés de faveurs des hommes dont la plupart avaient, pendant dix ans et plus, conspiré la ruine et l'humiliation de leur patrie. Naturellement ils ne furent pas des derniers à abandonner et à maudire Napoléon.

Ceux qui étaient restés à l'étranger rentrèrent avec les Bourbons et formèrent le parti des ultras. C'est d'eux, aussi bien que de leurs maîtres, qu'on a dit qu'ils n'avaient *rien oublié ni rien appris;* c'est cette faction que Béranger a personnifiée dans son fameux *Marquis de Carabas.* Ils accouraient, en effet, avec les prétentions les plus insensées, s'imaginant qu'il était possible de reconstruire l'ancien régime, menaçant les possesseurs de biens nationaux, rêvant des réactions impossibles, et se montrant enfin *plus royalistes que le roi.* Ils ne purent, comme on le sait, obtenir la résiliation de la vente des propriétés nationales, mais, à force d'obsessions et d'intrigues, ils arrachèrent à la France le trop fameux *milliard des émigrés* (1825). C'était le salaire de leurs trahisons et de leurs complots.

ÉMIGRER v. n. ou intr. (é-mi-gré — lat. *emigrare;* de *e*, hors de, et *migrare*, s'en aller). Quitter le pays où l'on est né pour aller se fixer dans un autre : *Tous les ans on voit de nombreuses familles allemandes et irlandaises* ÉMIGRER *en Amérique. Les Juifs, réduits en esclavage par les Egyptiens,* ÉMIGRÈRENT *dans l'Asie déserte, et finirent par s'établir dans la Palestine.* (Depping.) *Les Anglais, n'ayant pas les mêmes racines que les Français dans le sol,* ÉMIGRENT *où il y a profit.* (Michelet.) ‖ S'applique particulièrement aux personnes qui sortirent de France après 1789 : *La majeure partie de la noblesse et un grand nombre de membres du clergé* ÉMIGRÈRENT *après la journée du 10 août.*

— Par ext. Changer de résidence, de domicile : *Jamais le concierge n'avait pu savoir le nom de la rue vers laquelle son locataire* ÉMIGRAIT. (Balz.)

— Par anal. Se transporter d'une contrée dans une autre, en parlant de certains animaux : *C'est la nécessité de pourvoir à leur nourriture, beaucoup plus que les variations de température, qui oblige les oiseaux à* ÉMIGRER. (A. Maury.) *Nos pinsons et nos alouettes ne nichent point dans les pays méridionaux où ils* ÉMIGRENT. (X. Marmier.)

— Fig. Etre transporté, transféré d'un pays dans un autre : *Venise était devenue le refuge de la civilisation grecque et la Constantinople de l'Adriatique; les arts en décadence y* AVAIENT ÉMIGRÉ *de Byzance avec le commerce.* (Lamart.)

— **Antonyme.** Immigrer.

ÉMIGRETTE s. f. (é-mi-grè-te). Jouet consistant en un disque de bois ou d'ivoire dont le bord offre une rainure autour de laquelle s'enroule un cordon qui, au moyen d'une secousse, fait alternativement monter et descendre le disque.

— **Encycl.** Le peuple français, qui rit de tout, n'eut d'abord que des moqueries contre ces nobles que révoltait le régime nouveau, qui les faisait descendre de leur Olympe pour les soumettre à l'équité légale et au droit commun, et qui s'enfuyaient à l'étranger pour armer les rois contre nous et vivre des aumônes et des mépris de la coalition.

En 1791, la manie de l'émigration fit inventer un jeu qui eut quelque temps la vogue, et qu'on nomma *Coblentz* ou *l'émigrette.* Une seule maison de Paris, le *Singe vert*, rue des Arcis, en fabriqua en peu de temps 25,000. Ce jeu consistait en une roulette de bois ou d'ivoire évidée comme une navette; un long cordon, introduit par la rainure, s'attachait